Septembre 2022

Communiqué de presse

Avenir Spé

prépare la médecine spécialisée de demain et appelle au déploiement des Equipes de Soins Spécialisés (E.S.S.)



Paris, le 22 septembre 2022,

Communiqué de presse

Avenir Spé prépare la médecine spécialisée de demain et appelle au déploiement des Equipes de Soins Spécialisés (E.S.S.)

Le syndicat Avenir Spé a réuni le jeudi 15 septembre les représentants de l'ensemble des spécialités adhérentes, l'Assurance Maladie représentée par son Directeur Général M. Thomas Fatôme, sa Directrice déléguée Mme Marguerite Cazeneuve, et le ministère de la santé représenté par la directrice de l'offre de soins (DGOS), Mme Cécile Lambert.

La centrale syndicale a présenté un <u>cahier des charges</u> permettant de structurer les E.S.S., une organisation **dont l'objectif est de répondre aux inégalités d'accès aux soins d'expertise.**

Co-construit par les spécialités de terrain à partir des expérimentations en cours, le cahier des charges proposé permet de clarifier et de préciser un certain nombre de points concernant les E.S.S., notamment leur définition légale, leurs missions, leur dimensionnement, leur pilotage, leur gouvernance et enfin leur financement.

Pourquoi les E.S.S. ?

Notre système de santé doit aujourd'hui répondre aux besoins d'une population vieillissante et de patients atteints d'une ou plusieurs maladies chroniques. Il en résulte que près de 10 millions de Français disent rencontrer des difficultés pour accéder à un professionnel de santé. Face à l'explosion des besoins associée à une démographie de médecins défavorable, les E.S.S. constituent une opportunité. Introduites par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé, elles doivent être pilotées par les médecins spécialistes libéraux et trouver leur place dans l'existant sans se substituer aux organisations actuelles. Elles s'inscrivent dans les principes de coordination territoriale.

Missions et activités de l'ESS

Une E.S.S. a pour objet de structurer les parcours de soins de plusieurs pathologies prises en charge par une même spécialité médicale et d'organiser leur prise en charge coordonnée par les acteurs des 1er, 2° et 3°recours; elle travaille également avec tous les acteurs de la santé en milieux éducatifs et professionnels.

L'objectif essentiel de l'ESS est de donner accès à tous les patients à une prise en charge experte de qualité partout sur le territoire, avec le même service rendu, à travers 2 missions socles.

Elle peut, pour cela, mettre en place différentes activités, accessibles à tous :

- Organiser l'accès aux soins expertals non programmés en journée et notamment aux équipes de premier recours
- Proposer un accès direct à un avis spécialisé pour les professionnels de santé du territoire en fonction des besoins

Elle peut également proposer des activités secondaires et facultatives comme :

- La promotion de l'organisation de consultations avancées
- Développer et accompagner la mise en place de travail aidé pour organiser la prise en charge de patient avec des professionnels aux compétences élargies (I.P.A., Kinés, sage-femmes, I.D.E, ...)
- La mise en place d'une participation collective à la permanence des soins (2° niveau)
- La mise en place de la télésanté ou la réalisation d'actes à distance (équipes de proximité formées et/ou une équipe mobile)
- La promotion de l'accessibilité économique de certaines prises en charge nécessaires au parcours de soins

L'organisation concrète de l'E.S.S.

L'E.S.S. constitue une communauté « sans mur ». Elle fédère des spécialistes en mono ou multisites, organisés autour d'un noyau de professionnels œuvrant à son bon fonctionnement : secrétariat, équipe mobile, case-manager. La taille de l'ESS dépend de la spécialité, de l'incidence des pathologies, des besoins des patients et du nombre de spécialistes et des paramédicaux présents sur le territoire concerné.

Par ailleurs, fonctionnant comme un guichet unique pour la spécialité sur le territoire, l'E.S.S. peut être sollicitée pour prendre en charge un patient, par l'ensemble des acteurs de soins du territoire couvert par ESS (médecin traitant, médecin généraliste, médecin spécialiste, hôpital de proximité, gériatre et IDE en EHPAD, CPTS, DAC......).

La prise en charge initiale est complétée par l'élaboration d'un parcours de soins (pathologies aiguës) ou de santé (pathologies chroniques). Selon ses ressources, l'E.S.S. peut également proposer un accompagnement par des soins de support ou la mise en œuvre de programme d'E.T.P.

Leader syndical des médecins spécialistes, Avenir spé dessine aujourd'hui les contours de la médecine spécialisée de demain avec le souci constant de répondre aux besoins de la population en œuvrant pour réduire les inégalités d'accès aux soins.

Le modèle proposé par Avenir Spé pour les E.S.S. répond à cette ambition tout en tenant compte des réalités du terrain. Il s'agit d'un modèle organisationnel agile, à la fois représentatif de la pluralité et de la diversité des spécialités, projectif, progressif dans son déploiement et simple à implémenter. L'E.S.S. est basée sur le volontariat et la mutualisation des ressources.

Afin de soutenir le déploiement effectif et efficient des E.S.S., Avenir Spé construit une boite à outils pour accompagner les professionnels à constituer des E.S.S. sur leurs territoires. Avenir spé propose d'accompagner les promoteurs d'E.S.S. en leur apportant le soutien d'une équipe projet et la mise à disposition de la méthodologie indispensable à la mise en place de l'E.S.S.

Accéder au cahier des charges.

Au sujet d'Avenir Spé

Avenir Spé est un syndicat pluri catégoriel exclusivement dédiée à la défense des spécialistes libéraux. Il constitue avec le syndicat « Le Bloc » l'union syndicale « Avenir Spé – Le Bloc », premier syndicat des médecins spécialistes (40% des suffrages aux URPS 2021).

Contact presse :

Dr Patrick Gasser, président Avenir Spé contact@avenir-spe.org 0755591958